

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. ROUSSEL. SAURIN. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. GRANDE. JACQUIER. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. PETIT. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme FAUCHOIS pouv. M. GAUGIRAND. M. PANAGET pouv. Mme ESTEVEZ. Mme POUJADE pouv. M. SAURIN. M. SEFIANI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRANDE.

Monsieur le Maire tient des propos liminaires sur les gens du voyage installés sur la ZAC de la Gravette. Il parle également de la procédure des rappels à l'ordre mise en place par le Procureur de la République et la Mairie, selon une convention qui sera signée le 11 avril.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ VOTE DU BUDGET GENERAL 2019

a) Affectation des résultats

1 - Budget général

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Compte Administratif 2018 a montré un excédent de fonctionnement de 205 300.12 € pour le budget principal. Compte tenu du programme important d'investissement prévu pour l'année 2019, il est proposé de l'affecter entièrement au budget investissement sur le compte 1068.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	185 300,12
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 000,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	205 300,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 178 941,07
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	727 382,87
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	205 300,12
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	205 300,12
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

.../...

2 – Budget annexe Caisse des Ecoles

Ce budget dégageant un excédent de fonctionnement de 4 122.10 € et n'ayant pas de programme d'investissement prévu, il est proposé de maintenir cet excédent au budget de fonctionnement.

3 – Budget annexe Café Municipal

Ce budget dégageant un excédent de fonctionnement de 11 104.22 € et n'ayant pas de budget d'investissement actif, il est proposé de maintenir cet excédent au budget exploitation.

Les deux autres budgets annexes n'ayant pas de budget d'investissement actif, il est proposé pour l'un et l'autre de maintenir leur résultat de fonctionnement au budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

b) Vote des taux de la fiscalité locale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services fiscaux viennent de notifier à la commune les bases d'imposition et les allocations compensatrices allouées par l'Etat relatives à l'exercice 2019.

Par ailleurs, conformément à la décision adoptée en débat d'orientation budgétaire, le budget 2019 est équilibré sans recourir à une augmentation de la fiscalité locale.

En conséquence, il propose au conseil municipal de fixer les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2019 comme suit, à savoir :

➤ Taxe d'Habitation	16.01 %.
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	16.00 %.
➤ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	131.57 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de fixer pour 2019 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

c) Vote du budget primitif 2019 (budget principal et annexes)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif de la commune complété des budgets annexes Caisse des Ecoles et Café Municipal de l'exercice 2019. Ceux-ci ont été élaborés conformément aux directives votées lors du débat d'orientation budgétaire du 12 mars dernier.

Il apparaît que les budgets s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Budget principal	3 775 520.64 €	4 352 756.86 €
Budget Caisse des Ecoles	34 815.07 €	1 438.59 €
Budget Café Municipal.	47 104.22 €	0. 00 €

M. SEMAOUNE intervient sur le budget du café municipal et parle de la nécessité d'augmenter les tarifs, au regard des résultats constatés sur l'exercice précédent.

Mme DEMAISON lui confirme qu'une réflexion sur l'augmentation de certains tarifs est à l'étude, et est menée en ce moment même par la Directrice d'Exploitation.

M. CAMBOU pense qu'il sera difficile d'espérer à arriver à l'équilibre par la seule augmentation des tarifs. En revanche il compte beaucoup sur la hausse de la capacité d'accueil, notamment avec l'aménagement de la terrasse pour l'été. Par ailleurs, il observe que les résultats 2018 ne peuvent être considérés comme ceux d'une année pleine car le café manquait de notoriété. Il observe que les résultats des premiers mois de l'année 2019 sont très supérieurs aux mêmes mois de l'année passée.

.../...

M. Le Maire souligne que toutes les pistes amenant à tendre vers l'équilibre sont explorées. Constatant qu'il n'y a pas d'autres questions, il procède à la mise du vote du budget 2019 principal et des deux budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Principal pour l'exercice 2019 **par 25 voix pour**,
- le budget de la Caisse des Ecoles 2019 **par 25 voix pour**,
- le budget Café Municipal pour l'exercice 2019 **par 25 voix pour**.

2/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE ET DE DEUX POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (17 H 50)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 12 mars 2019,

Considérant qu'il convient de créer deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (17 h 50 hebdo) suite à la création d'un relais d'assistantes maternelles, il est nécessaire de créer un poste à équivalent temps plein dans l'effectif communal,

Considérant que pour accompagner l'avancement de grade d'un agent, et la réussite à un concours d'un autre agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et un poste d'attaché,

DECIDE, par 25 voix pour, de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet et un poste d'attaché,

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 09/04/19		
	Indices bruts			titulaires/stagiaires	non titulaires	total
	1 ^{er} échelon	dernier échelon				
<u>Emploi fonctionnel</u>						
Directeur Général des Services	477	826	1	1	0	1
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché principal	579	979	1	1	0	1
Attaché	441	816	1	1	0	1
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe*	377	631	1	0	0	0
Rédacteur (3)	366	591	3	0	1	1
Adjoint Administratif	351	479	6	5	0	5
Principale 2 ^{ème} classe						
Adjoint Administratif	347	407	2	2	0	2
<u>Filière Technique</u>						
Technicien	366	591	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	374	583	4	3	0	3
Agent de maîtrise	353	549	5	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	374	548	2	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	351	479	4	2	0	2
Adjoint technique *(1)	347	407	13	12	0	12
<u>Filière Police</u>						
<u>Chef de service police municipale</u>						
Principal 1 ^{ère} classe	377	631	1	1	0	1
<u>Chef de service de police</u>						
Municipale	357	582	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier-Chef Principal	375	583	1	1	0	1
<u>Filière Sociale</u>						
<u>A.T.S.E.M. principal 1^{ère} classe</u>	374	548	1	1	0	1
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	351	479	7	3	0	3

.../...

Filière Sportive						
Educateur Sportif 1 ^{ère} classe	442	701	1	1	0	1
Éducateur Sportif 2 ^{ème} classe	377	631	1	0	0	0
Opérateur qualifié	351	479	1	1	0	1
Emplois d'animation						
Animateur principal 2 ^{ème} classe	377	631	1	1	0	1
Animateur	348	576	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe *(2)	351	479	4	4	0	4
Adjoint d'animation	347	407	15	13	0	13
TOTAL GÉNÉRAL			80	64	1	56

*(1) : Parmi les 13 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 3 à temps non complet (1 pourvus à 28 h par semaine 1 à 20/semaine et 1 à 29 h/semaine).

* (2) parmi les 15 postes ouverts, 2 sont à temps non complet soit à 17h50/hebdo.

* (3) poste non titulaire à temps complet 35 heures.

Etat du personnel vacataire au 09/04/19		①
(Agent non rémunéré sur un indice)		
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)		1
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)		0
		②
Nombre d'emplois créés au 09/04/19		80 (dont 15 non pourvus)
Personnel titulaires/stagiaires au 09/04/19		64
Personnel non titulaires au 09/04/19		1
		③
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 09/04/19		66

3/ TARIFICATION ANIMATION MAISON DES JEUNES

Faisant suite au contrôle apporté par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) le 6 mars dernier, il nous est demandé de moduler les tarifs des activités de la Maison des Jeunes en fonction des revenus des familles pour pouvoir toucher l'aide au fonctionnement dite « Prestation de Service ALSH ».

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter une délibération de principe pour appliquer aux tarifs des activités (et non des cotisations d'adhésion, qui restent fixes) de la Maison des Jeunes la même modulation de tarifs que celle en cours pour le centre de loisirs, la cantine et le service interclasse telle que définie dans la délibération du 10 avril 2018, à savoir :

Tranche	Quotient CAF	Modulation du prix
1	0 à 349 €	- 30 %
2	350 à 499 €	- 25 %
3	500 à 599 €	- 17,5 %
4	600 à 699 €	- 12,5 %
5	700 à 799 €	- 6 %
6	800 à 899 €	Inchangé
7	900 à 999 €	+ 6 %
8	1000 à 1499 €	+ 12,5 %
9	1500 à 1799 €	+ 17,5 %
10	1800 à 2099 €	+ 25 %
11	+ de 2100 €	+ 30 %

Il précise que cette modulation s'appliquera sur l'ensemble des séjours organisés par la Maison des Jeunes, ainsi que les activités exceptionnelles organisées sur la commune, telle que la semaine sportive.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, approuve la mise en place d'un système de modulation des prix sur l'ensemble des séjours organisés par la Maison des Jeunes, et ce selon un système de calcul des revenus et prestations sociales établi par la CAF.

4/ QUESTIONS DIVERSES

a) Tarif séjour centre de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le centre de loisirs propose d'organiser un séjour pédagogique à la ferme de la Bourrelié (81250), pour 10 enfants de l'école maternelle (4-5 ans) encadrés de deux animatrices, du 24 au 26 avril prochain.

Le tarif de base proposé est de 129 € par enfant, modulable selon le barème CAF. Le prix comprend l'hébergement, la pension complète et les activités.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, accepte de valider le tarif de base de 129 €, modulable selon le barème de la CAF.

- FIN DE LA SEANCE -